

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 décembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

En exercice	19
Présents	12
Procuration	6
Votants	18

Date de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la délibération : 17/12/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, ARRUE, CAMUS, CORTES, DICIANNI, FAURE, JAIME, JEULIN-CARREY, JORDAN, MOENNARD, NOEL, ROUZAUD.

Ont été excusés : M. TOUCHEBEUF Olivier

Ont donné procuration : Mme MIERE Mélissa à DICIANNI Isabelle, M. VERGER Guillaume à Mme MOENNARD Charlotte, M. PARIS Benjamin à M. JAIME Emmanuel, M. NAVARRO Pierre à M. ARRUE Philippe, Mme GLEYESSES Lucie à Mme CAMUS Anne-Lise, Mme BACOU Colette à Mme FAURE Bernadette

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025- 103 Adoption d'une convention de mise à disposition d'un archiviste de la Mairie de Toulouse*Exposé*

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité pour la commune d'être accompagnée dans la gestion de ses archives,

La mairie de Toulouse propose aux collectivités et établissements publics une mission facultative d'aide à l'archivage, assurée par la direction des Archives municipales de Toulouse.

Dans le cadre de cette dernière, la mairie de Toulouse met à disposition des collectivités et établissements publics l'expertise et l'appui juridique et technique d'un archiviste qualifié.

Le classement des archives est réalisé dans les limites juridiques prévues par le Code du Patrimoine et sous le contrôle technique et scientifique de la Directrice des Archives départementales de la Haute Garonne.

Le contenu de la mission d'aide à l'archivage est fonction d'une évaluation réalisée par l'archiviste de la mairie de Toulouse et comprend le diagnostic initial, réalisé gratuitement

Les actions proposées sont les suivantes :

Actions proposées	Durée de l'intervention	Coût Sur la base forfaitaire de 140€ la demi-journée de travail (3h)
Traitement des archives dans les bureaux et mise à jour du répertoire	5 jours	1400 euros
État des lieux du traitement des archives réalisé par le prestataire et identification des archives à détruire	1 jour	280 euros
Formation à destination des agents	0.5 jour	140 euros
Élaboration d'un référentiel de conservation et d'un guide à l'usage des agents	1 jour	280 euros
État des lieux des archives bureautiques, conseils pour le tri, accompagnement à la mise en place d'un nouveau plan de classement	5 jours	1400 euros

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

3500 euros

ID : 031-213101843-20251211-CM202512_25103-DE

Berger
Levrault

TOTAL

12.5 jours

Les engagements, responsabilités réciproques et l'aspect financier sont définis dans la convention jointe à la délibération.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'adopter la convention telle que présentée en annexe
- D'autoriser Madame la Maire à signer cette convention

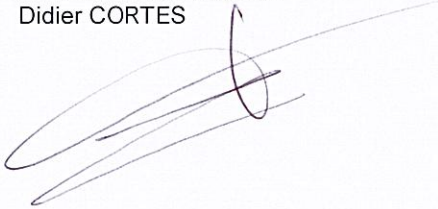
La délibération est adoptée à |

18 VOIX POUR
ABSTENTION(S)
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/12/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Maire
Marion RIVOIRE

